

ARRETE n°2025_210

Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe spécialité "restauration" - SESSION 2026

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007;

Vu l'arrêté n°2025_073 du 29 avril 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe par voie d'avancement de grade spécialité "restauration" - session 2026;

ARRETE :

ARTICLE 1 – La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe - spécialité "restauration", ouvert par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au titre de l'année 2026.

Elle contient 56 noms :

Nom	Prénom	Observations
ANDRÉ	Sarah	Sous réserve
BALLESTER	Camille José Marie	
BEC	Vanessa	
BEHAGUE	Cathy	
BERBIGUIE	Sandrine	
BLAISE	William	
BONSIRVEN	Alban	
BOUHOUIA	Emmanuelle	
BOULETIN	Annick Germaine Eugénie	
BOURGEOIS	Joelle	
BOUSQUET	Astrid	
BOUYIDAS	Rouchdi	
BROUILLET	Mélanie	

CAPELLE	Elisabeth Arlette	
CAUDA	Alice	
CHANTEREL	Marjorie	
CONSTANTINO MARIA	Antonio	
CRISTINELLI	Baptiste	
CULLIE	Thierry Thomas	
DAUTHERIBES	Maria	
DE PANNEMAECKER	Nathalie	
DEJEAN	Joëlle	
DOMINGER	Camille	
ESTRADEL	Yoan	
FERNANDEZ	Nicolas	
FUSTER	Cécilia	
GALTIER	Fabrice Jean Paul	
GARNIER	Caroline	
GERHARD	Corinne Marie Danielle	
HELBERT	Stéphanie	
KERHOAS	Sabrina	
KOKASON	Didier	Sous réserve
KUBLER	Bouchra	
LAHAILLE	Bruno Ernest	
LEBEGUE	Amandine	
LIMORTE	Lalla Fadila	
MARQUE	Aurélien	
MARTINEZ	Laetitia Anaïs Jeanne	
MARTINEZ	Philippe	
MARTY	Laetitia	
MENDEZ	Sonia	
MONTREUIL	Emmanuelle	
MORCILLO	Julien	
NOGALES	Laetitia	
PARENT	Corinne	
PERRETON	Christine	
PLA	Alisson	
PONS	Eleonore	
RENARD	Cindy Audrey Patricia	
SAINT SAMAT	Amélia	
SANTIN	Jean-Pierre	
SARRAIL	Karine	
SERVIERE	Olivia	
SOETE	Florence Marcelle Simone	Sous réserve
SOLER	Sabine	
STIBLING	Stéphanie	Sous réserve

ARTICLE 2 : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu au Centre de gestion de la Lozère, 11 boulevard des Capucins 48000 Mende, le 22 janvier 2026.

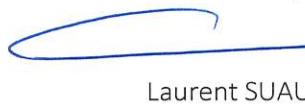
ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

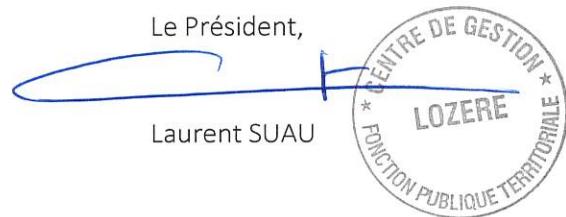
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 10 décembre 2025

Le Président,



Laurent SUAU



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 048-284800026-20251211-2025_210-AR